



FORMATION

Obligations comptables du C.E.

1 jour

Jeudi 9 octobre 2014
à Chalon s/S de 9H00 à 17H00

La loi du 5 mars 2014 a modifié certaines règles de fonctionnement du CE concernant le Règlement intérieur du CE mais aussi les obligations comptables du CE. Il s'agit en fait d'instaurer une nécessaire transparence des comptes du CE.

Cette nouvelle réglementation comptable s'appliquera à tous les CE à partir du 1^{er} janvier 2015.

Objectifs de la formation

- Connaître les nouvelles obligations comptables applicables au CE
- Déterminer les règles applicables à son CE
- Appréhender l'organisation comptable à mettre en place
- S'initier à lire et à présenter les documents comptables du CE

Programme

Les nouvelles obligations comptables

- Origines de la loi : la loi de 2008 sur les organisations syndicales et le rapport Perruchot
- Les ressources et les seuils applicables

Les nouveaux documents comptables

Le système ultra simplifié :

une comptabilité simplifiée, deux comptes de résultat annuels (fonctionnement et activités sociales et culturelles), un état financier.

Le système simplifié :

une comptabilité simplifiée, mais avec créances et dettes, deux comptes de résultats annuels, un bilan, une annexe.

Le système développé :

une comptabilité développée, deux comptes de résultat annuels, un bilan, les comptes consolidés, une annexe, nomination d'un commissaire aux comptes.

Les autres obligations

Les obligations internes :

le rapport de gestion simplifié ou développé, le règlement intérieur renforcé, les règles d'arrêté et de publication interne des comptes.

Les obligations externes :

le rôle et la fonction du commissaire aux comptes, certification et procédure d'alerte.

Publics : Tout membre du CE, trésorier du CE, secrétaire du CE, secrétaire administratif du CE.

Méthodes pédagogiques

- Formation interactive. Exposés théoriques. Exercices pratiques de présentation et de lecture des états financiers de CE. Exercices pratiques d'analyse financière des états financiers.
- Support pédagogique remis aux stagiaires

Tarifs formation 1 journée « Nouvelles obligations comptables du CE »

283 €/ par personne pour un « Gros CE » (ou convention entreprise)

253 €/ par personne pour un « Moyen CE »

223 €/par personne pour un « Petit CE »

* le déjeuner est offert